

**Séance du Conseil de Ville
du 27 octobre 2008 à 19 heures
Salle Saint-Georges - Procès-verbal no 19 / 2008**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 17 et 18 des 25 août et 15 septembre 2008
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Nelma ABREU DE AQUINO et son fils Mateus ABREU DE AQUINO
 - M. Gianni INGUSCIO
 - Mme Oksana MAZOURIK
 - M. Cyriac MENGUE ZEH
 - M. Anpalakan NADESAPILLAI, son épouse Rajani ANPALAKAN et leurs filles Akshana et Sakshana ANPALAKAN
 - M. Muharrem XHAQKAJ
6. Création d'un poste de commandant à 100 % du Service d'incendie et de secours de la ville de Delémont (SISD)
7. Comptes 2007 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
8. Crédit de Fr. 168'000.- permettant le financement des études nécessaires à l'évaluation des coûts de réalisation des mesures définitives au titre de la carte des dangers des crues de la Sorne dans les secteurs "Centre gare" et "Morépoint"
9. Crédit de Fr. 140'000.- permettant de compléter le financement de l'aménagement d'une arrière-digue définitive dans le secteur "En Dozière"
10. Dépassement du crédit des Prés-Roses de Fr. 41'220.-
11. Développement de l'interpellation 3.04/08 - "Place de la Gare : état des lieux", PDC-JDC, M. André Ackermann
12. Réponse au postulat 4.01/08 - "La salle Saint-Georges pour le spectacle : tout de suite !", CS•POP, M. Jean Parrat
13. Réponse au postulat 4.02/08 - "Des transports publics au Cras-des-Fourches le samedi", PDC-JDC, M. André Ackermann
14. Réponse à la question écrite 2.06/08 - "Cartes journalières communes", CS•POP, M. Didier Nicoulin
15. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe que M. le Maire, en raison d'une interview accordée à la TSR, se joindra à l'assemblée avec quelques minutes de retard. De plus, elle indique que M. Pierre Montavon, photographe, prendra différents clichés au cours de la séance du Législatif. En dernier lieu, elle invite à observer une minute de silence en mémoire de M. Pierre-Alain Gentil, ancien maire de Delémont.

2. APPEL

51 membres sont présents.

Mme Sylvianne **Mertenat**, présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 1^{er} vice-président, Mme Béatrice **Müller**, 2^{ème} vice-présidente, Mme Juliette **Kohler**, M. Sébastien **Lapaire**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Francine **Chollet**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Douglas **Harris**, Besim **Hoxha**, Sabine **Jaquet**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuçi**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Grégoire **Monin**, Giuseppe **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Mehmet **Suvat**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Lucie **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
 Mme Joëlle Fasano est remplacée par M. Raphaël **Broquet**
 M. Max Goetschmann est remplacé par Mme Esther **Gelso**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par M. Didier **Schaller**
 M. Pierre Tschopp est remplacé par Mme Murielle **Macchi**
 M. Félix Vazquez est remplacé par M. Marco **Lorenzini**

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 17 ET 18 DES 25 AOÛT ET 15 SEPTEMBRE 2008

Le procès-verbal no 17 du 25 août 2008 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le procès-verbal no 18 du 15 septembre 2008, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 18 du 15 septembre 2008 :**3. MESSAGE AU CORPS ELECTORAL RELATIF AU PRINCIPE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES DE LA VILLE DE DELÉMONT**

Page 266

...

M. Anselme Voirol, id, ... Le pouvoir politique a selon lui une position de juge et partie. **Il est convaincu que c'est très mauvais pour la gestion des affaires.**

...

4. QUESTIONS ORALES

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, comme indiqué dans un courrier des lecteurs, relève qu'aucun aménagement particulier n'a été prévu dans le nouveau **bassin de la piscine en plein air** pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Elle demande si la Commune envisage de combler ce manque, afin de ne pas être blâmée pour ses barrières architecturales.

Mme Patricia Cattin indique que le bassin en question est équipé de manière à faciliter l'accès aux personnes handicapées, à l'instar d'autres piscines, notamment celle de la Mottaz à Fribourg. Toutefois, un nouvel aménagement est à l'étude et son projet a été soumis à Pro Informis, auteur du courrier des lecteurs en question. L'avis de cette institution est attendu.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souhaite connaître la raison pour laquelle les nouveaux panneaux de circulation routière récemment installés dans le secteur route de Porrentruy - rue de la Vauche - rue du Stand, ont été enlevés.

M. André Parrat indique que cette nouvelle signalisation a été provisoirement enlevée en raison de l'installation du magasin Otto le Soldeur dans ses nouveaux locaux, à proximité des lieux. A la fin des travaux, la nouvelle signalisation sera réintroduite.

M. Didier Schaller est satisfait.

M. David Asséo, CS•POP, revient sur le récent refus du peuple de hausser la quotité d'impôt. Selon lui, il existe une certaine confusion en raison des propos de certaines personnes déclarant que l'un ou l'autre des projets doit être réalisé et ceux d'autres citoyens estimant que les projets doivent être abandonnés. En sa qualité de président du mouvement junior du Hockey Club Delémont Vallée, M. Asséo souligne qu'aucune autre solution de sauvetage n'existe pour la patinoire. A son avis, toute démarche possible doit être saisie, si elle existe. Dans le cas contraire, il estime qu'il ne faut laisser miroiter aucune illusion. Aussi, il souhaite connaître l'avenir des trois infrastructures et demande à M. le Maire s'il envisage de réunir les partis et milieux concernés pour trouver des solutions, à engager rapidement vu les échéances impératives, notamment pour la patinoire. Il demande également quelles propositions et actions l'Exécutif prendra à court terme.

M. le Maire indique n'avoir aucune réponse concrète à l'interrogation de M. Asséo, d'autant que le Conseil communal n'a pas encore pu débattre du résultat de la votation. Toutefois, M. le Maire informe des prochaines démarches du Conseil d'administration de la Patinoire SA. Dans son message du 27 octobre 2008, cet organe indique qu'il assumera ses responsabilités jusqu'à la fin de la saison 2008-2009. A fin février 2009, une procédure de liquidation de la société anonyme sera entamée. Selon cet organe toujours, un financement annuel n'est ni envisageable ni viable. En effet, l'obtention d'un financement bancaire requiert une garantie de couverture de déficit sur 15 ans au minimum. L'obtention de cette garantie nécessite également que le peuple se prononce sur la totalité du financement de l'objet en question. En outre, le Conseil d'administration de la patinoire met en exergue le fait que la démarche de financement qu'il a proposée était acceptée de justesse par les banques. Le refus populaire conduira donc certainement les banques à fixer des exigences sur l'ensemble du financement. Ainsi, toute démarche visant à pérenniser la patinoire devra être assumée à part entière par Delémont. De plus, des représentants des communes devront entrer au Conseil d'administration pour toute autre tentative de sauvetage.

M. le Maire souligne la difficulté de sauver la patinoire. A l'intention de M. Chételat, il indique que quatre nouveaux représentants devront être nommés au Conseil d'administration de la patinoire. D'autre part, il faudra convaincre le juge que la patinoire ne tombera pas en faillite en février prochain, négocier avec les banques la recherche de garanties bancaires et solliciter à nouveau le Corps électoral pour un nouveau financement de l'installation. M. le Maire attend les propositions du groupe libéral-radical à intégrer dans le budget de fonctionnement. Il l'invitera également à rédiger le message à la population, à siéger au Conseil d'administration de la patinoire et à entrer en pourparlers avec les institutions bancaires pour l'octroi des garanties nécessaires.

S'agissant du Centre de la jeunesse et de la culture et de la salle Saint-Georges, M. le Maire informe que d'autres partis ont soumis des propositions. En l'occurrence, le Conseil communal répondra ultérieurement à un postulat du groupe CS•POP s'agissant de l'amélioration de Saint-Georges, dont les travaux sont estimés à un million de francs. A son avis, l'Exécutif doit également apporter des solutions quant à l'exploitation du SAS, dont les conditions d'utilisation sont déplorable.

M. David Asséo est satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP, revenant sur le travail du groupe Mopra, indique que la taxe pour 3 m de bancs mis à disposition lors des marchés est passée de Fr. 5.- à Fr. 20.-, ce qui a provoqué la colère des maraîchers. Ces derniers ont été informés le 15 octobre seulement que la hausse entrainait en vigueur le 1^{er} octobre. Selon M. Parrat, cette communication n'était pas opportune, d'autant que les maraîchers n'ont pas été consultés préalablement. Ce fâcheux événement s'est de plus produit à une semaine de la votation sur la hausse de la quotité. Aussi, M. Parrat demande au Conseil communal ce qu'il entend entreprendre et s'il envisage d'entamer une discussion ouverte avec les maraîchers pour débattre de la problématique des taxes. D'autre part, M. Parrat se demande si cette mesure contribuera à assurer la pérennité du marché en Vieille Ville.

M. le Maire confirme que le groupe Mopra a passé en revue l'ensemble des émoluments communaux. Il admet que la communication liée à cette modification n'était pas adéquate, en particulier pour les forains, pour lesquels la taxe relative aux bancs a été effectivement augmentée. M. le Maire indique qu'une discussion aura lieu avec les forains en novembre, afin de trouver une solution. Dans l'attente d'une décision, l'Exécutif a décidé de geler l'application des mesures concernant les forains.

M. Jean Parrat est satisfait.

M. Hubert Crevoisier, PLR, revenant sur la distinction **Energy European Award Gold** reçue par Delémont le 23 octobre 2008, indique que certains citoyens du quartier de l'Algérie, à qui le raccordement au gaz avait été proposé, se sont vu refuser cette installation. En effet, Régiogaz souhaitait profiter de l'ouverture de la route pour installer le gaz et a entrepris les démarches auprès des habitants concernés, parmi lesquels un certain nombre ont accueilli favorablement cette proposition. Par la suite, la Ville a informé ces citoyens de son souhait de laisser ce quartier propre et que d'autres moyens d'économies d'énergie existaient. Des restrictions d'ordre économique ont également été invoquées. De l'avis de M. Crevoisier, si la Ville veut promouvoir le gaz pour en vendre plus et ainsi améliorer ses comptes, elle doit également soutenir les habitants qui ont opté pour cette énergie. Il souhaite donc connaître la situation du gaz dans ce quartier.

M. Pierre Brulhart confirme qu'au début de l'année 2007, une analyse de marché a révélé que certains propriétaires domiciliés dans le quartier de l'Algérie s'étaient dits intéressés par l'installation d'une chaudière à gaz, en remplacement de leur chaudière à mazout. Toutefois, la rentabilité du réseau dans ce secteur n'aurait été assurée qu'à long terme. Aussi, considérant le déficit actuel du gaz, l'absence de moyens résultant du crédit-cadre voté en 1989 et la réservation de ce quartier dans le plan directeur de l'énergie à des énergies alternatives au gaz naturel, l'Exécutif a décidé de ne pas investir dans une conduite dans ce secteur. M. Brulhart se réjouit de ce choix car pour la première fois, le Conseil communal a refusé d'augmenter le déficit du gaz par des investissements non rentables. Les citoyens intéressés ont donc été informés en ce sens. L'Exécutif continue de soutenir le gaz naturel, tout en réalisant une analyse de marché pour toute nouvelle conduite, qui détermine son installation ou non. Par ailleurs, M. Brulhart relève que dans un quartier de villas, la rentabilité du réseau ne peut être atteinte que dans 15 à 20 ans, ce qui n'est pas envisageable. Le gaz est par contre très intéressant pour des immeubles locatifs, marché que la Ville parvient à bien développer et dont les résultats sont excellents.

M. Hubert Crevoisier est satisfait.

M. Jean-François Rossel, PS, revient sur le palmarès des villes et cantons les mieux gérés, publié dans le journal *Bilan* et dans lequel Delémont figure à la 11^{ème} position. Dans ce cadre, M. Rossel s'étonne du commentaire fourni par Mme Françoise Collarin, alors que six autres responsables financiers expliquent le contexte dans lequel leur ville évolue pour faire comprendre aux lecteurs les raisons de ce classement. Selon M. Rossel, Mme Collarin impute l'entière responsabilité de la situation financière de Delémont à la gauche majoritaire. Selon lui toujours, Mme Collarin tente de régler ses propres comptes avant la fin de la présente législature, alors que son groupe a toujours accepté les budgets jusqu'à ce jour, avec des modifications ou propositions parfois. S'agissant de la planification financière des investissements, M. Rossel, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite Mme Collarin à relire le rapport de cette commission du 17 mai 2006 et l'interpellation de M. Michel Thentz, PS, du 11 décembre 2006 qui traite de cette problématique. M. Rossel regrette cette façon de

communiquer et rappelle que l'article de Mme Collarin paru dans le *D'lem Info* de novembre 2007, relatif au budget 2008, avait nécessité un rectificatif de l'Exécutif. Aussi, M. Rossel souhaite connaître la raison pour laquelle Mme Collarin s'est exprimée à titre personnel dans l'article de *Bilan*. Il demande de ce fait la position du Conseil communal au sujet de l'article précité.

Mme Françoise Collarin indique que ses propos reflètent son état d'âme quant aux décisions prises par le Conseil communal depuis quatre ans au moins. A ce sujet, elle indique avoir fait des propositions d'économies, qui n'ont jamais été retenues. Elle a le sentiment de n'avoir pu réaliser que peu des objectifs qu'elle s'était fixés, contrairement aux autres membres du Conseil communal. A titre d'exemple, elle cite la présentation des comptes et du budget dont la présentation a quelque peu été modifiée. Une certaine insatisfaction l'a poussée à faire de telles remarques. Elle estime que la droite ne peut faire l'objet de critiques en raison du déficit communal parce que sa représentante est responsable des finances. En dernier lieu, Mme Collarin qualifie la situation de grave et souligne la difficulté du Conseil communal à régler la problématique du déficit structurel. Aussi, elle suggère que M. le Maire réponde à ce genre d'interview et qu'il rédige les messages des comptes et du budget. Par souci d'honnêteté et de transparence, Mme Collarin estime qu'elle doit faire certaines déclarations.

M. Jean-François Rossel n'est pas satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, rappelle les doutes de son groupe s'agissant de la création du groupe Mopra, craignant que ses résultats ne soient pas plus concrets que ceux provenant de l'étude Juratec. Deux ans après la création de cet organe, le groupe socialiste souhaite connaître l'état des travaux et les pistes d'économies étudiées. De plus, il demande quel volume d'économies peut être attendu pour 2009.

Mme Françoise Collarin rappelle que la participation des fonctionnaires avait été souhaitée dans cette étude, démarche participative qui engendre un temps de travail plus long qu'un groupe restreint. Ainsi, il ressort d'une large consultation du personnel et de la hiérarchie de l'Administration communale une liste de quelque 180 propositions. Certaines ont été étudiées, notamment le tarif des émoluments entré en vigueur le 1^{er} octobre 2008. De plus, des groupes de réflexion, créés avant Mopra, ont mis en application leurs décisions, entre autres le moratoire en cas de départ de fonctionnaires. Toutefois, à ce jour, ces améliorations ne peuvent être quantifiées en francs de manière précise. Mme Collarin convient que les résultats de mesures peuvent difficilement être démontrés, tout en soulignant que d'autres groupes travaillent encore aujourd'hui à la recherche d'économies. Elle répète que des modifications peuvent difficilement être appliquées rapidement.

M. Sébastien Lapaire est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, revient sur les événements des 18 et 24 octobre 2008, au cours desquels des **véhicules ont été endommagés aux abords de la Vieille Ville** par des inconnus. Mme Grimm informe avoir observé une recrudescence de comportements non respectueux ces dernières fins de semaine, notamment des voitures entrant en Vieille Ville après 21 heures, ce qui est interdit. Elle indique également n'avoir vu aucun agent de police dans les rues durant ces soirées. Aussi, elle demande si une surveillance policière est assurée durant le week-end, tout en précisant qu'elle ne demande pas de répression sévère mais une présence pour effectuer un contrôle.

M. le Maire confirme que la Ville est confrontée à une augmentation des incivilités depuis quelque temps. Il indique que divers événements, notamment un important incendie et des activités liées au Comptoir, ont requis une présence policière. Toutefois, M. le Maire souligne que des agents étaient présents en Vieille Ville les 18 et 24 octobre, ce qui leur a permis d'intercepter deux individus causant des dégâts à certains véhicules. Un cambrioleur a également été appréhendé dans le quartier de la Blancherie. Tout en relevant l'importante mise à contribution des polices cantonale et locale dernièrement, le Conseil communal s'interroge sur l'effectif communal de ce corps, qui compte 12 agents seulement pour assurer une présence régulière. A ce sujet, il rappelle que parmi eux, seuls deux peuvent être affectés au service de nuit pour toute la ville. La Police intervient régulièrement dans le quartier du Gros-Seuc, au sud des voies et en Vieille Ville. Selon M. le Maire, l'ouverture d'une ligne de nuit reliant Bienne à Delémont, amenant une population supplémentaire provenant du Jura sud et de Bienne, est probablement à

l'origine de cette recrudescence d'actes. Au vu de ces difficultés, M. le Maire estime, pour sa part, que l'effectif de la Police locale devra être renforcé au cours de la prochaine législature. Finalement, il précise qu'en raison de l'incapacité de travail de plusieurs agents, une surcharge a été reportée sur les seuls agents disponibles pour fonctionner de nuit.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. le Maire invite le Conseil de Ville à accepter ces demandes, que les services communaux et cantonaux compétents ont préavisées favorablement.

Mme Nelma ABREU DE AQUINO et son fils Mateus ABREU DE AQUINO

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de Mme Nelma ABREU DE AQUINO et son fils Mateus ABREU DE AQUINO**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Gianni INGUSCIO

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Gianni INGUSCIO**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Oksana MAZOURIK

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de Mme Oksana MAZOURIK**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Cyriac MENGUE ZEH

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Cyriac MENGUE ZEH**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Anpalakan NADESAPILLAI, son épouse Rajani ANPALAKAN et leurs filles Akshana et Sakshanaa ANPALAKAN

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Anpalakan NADESAPILLAI, son épouse Rajani ANPALAKAN et leurs filles Akshana et Sakshanaa ANPALAKAN**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Muharrem XHAQKAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'**indigénat communal de M. Muharrem XHAQKAJ**, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CRÉATION D'UN POSTE DE COMMANDANT À 100 % DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VILLE DE DELÉMONT (SISD)

M. le Maire indique que l'Exécutif mène depuis de nombreux mois une réflexion sur les difficultés d'organisation auxquelles le Corps des sapeurs-pompiers est confronté en raison du prochain départ à la retraite de son commandant, M. Claude Ramseier. En effet, après consultation, l'ensemble des membres de cet organe ont refusé d'assurer cette succession, avec l'organisation en place jusqu'ici. M. le Maire précise que le poste de commandant est doté d'une contribution financière équivalant à 20 % du taux d'occupation du commandant, lequel est appuyé dans ses missions par deux vice-commandants et des officiers de service. Cette organisation a prouvé son efficacité au cours des dernières

années au vu des interventions sur des lieux d'incendie, d'alarmes d'entreprises ou d'accidents de la circulation. Dans ces événements, l'officier de service doit prendre les premières dispositions de sécurité et de secours sur le lieu du sinistre. De plus, M. le Maire rapporte que de plus en plus d'entreprises voient d'un mauvais œil la mise à disposition de certains de leurs collaborateurs pour qu'ils fonctionnent comme officier de service. En effet, cette personne doit pouvoir quitter son travail rapidement pour toute intervention. Dans ces circonstances, le Conseil communal a examiné l'organisation mise en place à Porrentruy, ville dotée d'un commandant à 100 %, qui donne entière satisfaction.

M. le Maire souligne que M. Ramseier est un fonctionnaire cantonal. L'Etat avait accepté que M. Ramseier intervienne durant son temps de travail pour le SISD et le **Centre de renfort**. Les tâches qui pourraient être confiées à ce commandant ont été listées. En l'occurrence, un poste de commandant à 100 % permettrait de décharger les vice-commandants et les officiers. La centralisation des activités sur le poste de commandant génère un poste de quelque 107 %. Les modalités de financement ont également été discutées avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), qui n'est pas entré en matière sur une augmentation de sa participation, souhaitant préserver une égalité entre Delémont et Porrentruy. Toutefois, M. le Maire met en exergue le fait que le Corps de Delémont compte deux fois plus d'hommes que celui de Porrentruy. D'autre part, le Corps de Delémont assume des tâches particulières, notamment la surveillance et les interventions sur la décharge de Bonfol de même que le secours routier sur l'ensemble de l'A16. De ce fait, le Conseil communal insistera auprès de l'ECA en vue d'une augmentation de sa participation financière. Par ailleurs, les communes du district de Delémont ont accepté un subventionnement à hauteur de 15 %, ce qui correspond aux heures effectuées par le Centre de renfort sur leur territoire. A contrario, Porrentruy finance seul la fonction de commandant alors qu'il agit sur l'ensemble du territoire ajoulot.

M. le Maire souligne la multitude de compétences qui seront attribuées au futur commandant, en particulier dans le domaine de l'inspection du feu, fonction attribuée jusqu'à présent à un collaborateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour 20 %. De plus, M. le Maire indique que les tâches liées à la police du feu sont également attribuées à un collaborateur communal, l'occupant à 10 % environ. Ainsi, ce poste de commandant sera autofinancé, tenant compte de l'émolument encaissé par la ville en ce qui concerne la police du feu, taxe augmentée par le Canton et générant une recette de quelque Fr. 10'000.- annuellement.

De l'avis de M. le Maire, le maintien de l'efficacité de ce corps nécessite la dotation d'un commandant à 100 %, comme à Porrentruy. Au nom des Autorités delémontaines, M. le Maire adresse d'ores et déjà ses remerciements à M. Ramseier pour ses activités à la direction du Corps et ses actions visant une meilleure organisation de cet organe. Il indique également que la Commission des finances a accepté cette création de fonction. La Commission de la mairie n'avait pas le quorum mais les membres présents ont également accepté cet objet.

Quant au financement, M. le Maire souligne que la part de Delémont atteint Fr. 55'000.- par an. Par ailleurs, la législation cantonale stipule que le Service du feu doit s'autofinancer, ce qui n'est pas le cas de tous les Corps du Canton. Toutefois, la situation du Corps de Delémont est déséquilibrée en raison de la décision du Parlement jurassien, il y a quelques années, de réduire l'obligation de servir de 50 à 45 ans, ce qui réduit les recettes. Pour étudier cette problématique, le groupe de travail mis sur pied par le Gouvernement, dans lequel la Ville est représentée par M. Ramseier, a soumis deux propositions au Parlement. L'une consiste à augmenter la taxe de 4 à 5 % de l'impôt d'Etat et l'autre à augmenter le plafonnement de cette contribution de Fr. 300.- à Fr. 500.- par année. De l'avis de M. le Maire, relever l'âge de l'obligation de servir à 50 ans serait également une alternative, ce qui permettrait d'une part de disposer de personnel qualifié dans une tranche d'âge où l'on a le plus d'expérience, d'autre part de prélever une taxe sur une durée complémentaire de cinq ans. Le Parlement sera saisi d'une modification de la loi ad hoc.

M. François Klopfenstein, PS, indique avoir visité le site internet du Corps, qui contient un inventaire des interventions depuis le début de l'année. Impressionné par le nombre et la difficulté des missions, M. Klopfenstein souligne que des sinistres se produisent souvent plusieurs fois par semaine, ce qui implique un important engagement des sapeurs-pompiers pour le sauvetage de personnes ou la sauvegarde du patrimoine. A son sens, considérant que ce Corps couvre non seulement Delémont mais également le district, voire le territoire cantonal, la professionnalisation à 100 % du poste de commandant est justifiée.

De plus, son financement est logique et acceptable pour le budget communal. Toutefois, M. Klopfenstein regrette que les négociations avec l'ECA n'aient pas abouti à un résultat plus satisfaisant. Il considère par ailleurs qu'il s'agit-là d'un blocage, vu que la participation de cet établissement est plafonnée à 20 % tant pour Porrentruy que pour Delémont, alors que le Corps de la capitale est deux fois plus important. Il espère que des négociations complémentaires pourront avoir lieu. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera cette création de poste.

M. Romain Seuret, PLR, informe que son groupe, après avoir auditionné le chef du SISD dans le but de mieux cibler la demande du Conseil communal, est favorable à cette création de poste. En effet, il estime qu'un SIS de l'importance de celui de Delémont doit disposer d'une structure efficace et professionnelle, vu son engagement au niveau du district, ceci pour les domaines de planification de l'instruction en particulier, domaine très important pour le groupe libéral-radical. De plus, un centre de plus de 45 volontaires motivés et entraînés nécessite à ce jour un soutien professionnel non seulement pour la conduite mais également du point de vue administratif. Selon M. Seuret, la centralisation des tâches liées à la lutte contre l'incendie et le secours, de même que l'inspection du feu et la police du feu est une démarche sensée. Son groupe a également accueilli favorablement la sollicitation des autres communes du district pour le financement du poste à hauteur de 15 %. Il acceptera cette création de fonction étant donné que la part communale est supportable pour Delémont.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, rappelle qu'aucun autre membre du Corps des sapeurs-pompiers n'a souhaité remplacer l'actuel commandant. Aussi, afin de préserver la motivation des pompiers à servir la population et assurer le bon fonctionnement du SISD, le remplacement du commandant doit être fait au plus vite, ce qui passera par le biais d'une professionnalisation du poste. Pour le groupe PDC-JDC, ce poste est indispensable. Aussi, il invite le Conseil de Ville à accepter cette création de poste. Toutefois, M. Bregnard s'interroge sur l'augmentation éventuelle de la participation de l'ECA, fait qui lui semble important vu que le Service du feu devrait s'autofinancer. Dans cette optique, il invite l'Exécutif à réengager des pourparlers avec l'ECA. Quant aux émoluments encaissés, représentant quelque Fr. 10'000.- par année, M. Bregnard se demande si cette somme ne devrait pas être ajoutée, contrairement à ce qui figure dans le message. En dernier lieu, M. Bregnard adresse ses remerciements aux pompiers pour leur travail lors des inondations de l'été 2007, ayant lui-même fait partie des sinistrés.

M. Douglas Harris, PCSI, informe que son groupe acceptera cette création de poste qui, avec un coût raisonnable, contribuera entre autres à un meilleur contrôle du budget. Il souhaite toutefois savoir ce qui est prévu en cas d'absence du futur commandant pour cause de vacances ou de maladie.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est également favorable à cette création de poste, relevant que ce rôle requiert de nombreuses compétences aux niveaux de la technique, de l'organisation et des ressources humaines. Toutefois, M. Nicoulin regrette que la contribution de l'ECA soit équivalente à celle offerte à Porrentruy alors que le rôle du Corps de Delémont est bien plus important. Il invite lui aussi le Conseil communal, avec le soutien du Législatif, à poursuivre les négociations avec cet établissement en vue d'obtenir un subventionnement plus conséquent. En dernier lieu, il souhaite connaître la classification de ce nouveau poste.

M. le Maire remercie les formations politiques favorables à cet objet qui témoignent ainsi de leur confiance au Corps. S'agissant de la participation de l'ECA, il indique que les discussions reprendront afin de convaincre cette assurance de revoir son subventionnement en tenant compte des missions confiées au Centre de renfort de Delémont, qui diffèrent de celles de Porrentruy.

Répondant à M. Bregnard, M. le Maire précise que les émoluments de quelque Fr. 10'000.- seront déduits des 45 % de la charge financière de Delémont. Quant aux remplacements du futur commandant, ils seront effectués par les vice-commandants. L'un d'eux, M. Burki, a d'ailleurs fait valoir ses droits à la retraite et devra être remplacé. M. le Maire lui adresse les remerciements des Autorités delémontaines pour les services rendus. Il souligne également que M. Ramseier a accepté de prolonger son mandat de quelques mois, ce qui permettra de disposer de ses compétences pour soumettre une candidature à la Commission du feu et au Conseil communal et d'assumer les responsabilités du corps jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau commandant.

M. le Maire informe qu'à l'aide d'un guide permettant de classer les fonctions communales, le Conseil communal, dont c'est la compétence, rangera probablement ce poste en classe 14 à 16, après établissement du cahier des charges, selon la formation de la personne à engager. Cette classification correspond à celle définie pour les cadres supérieurs de l'Administration communale, en particulier des formations HES d'ingénieur et d'architecte. En dernier lieu, M. le Maire admet que cette création de poste impliquera une mutation profonde dans l'organisation du Corps, mais il est persuadé que cet organe réalisera efficacement ses missions.

DECISION : la création d'un poste de commandant à 100 % du Service d'incendie et de secours de la ville de Delémont (SISD) est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme la Présidente, au nom du Bureau et du Conseil de Ville, adresse ses remerciements à M. Ramseier et à son équipe pour leur travail et leur grande disponibilité à l'égard de la population de Delémont.

7. COMPTES 2007 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

Mme Françoise Collarin présente les **comptes 2007 du FRED**, en précisant que la situation de la caisse est bonne. En effet, le degré de couverture s'est amélioré de 1.2 %, atteignant 101.4 % au 1^{er} janvier 2008. Le rendement minimal nécessaire pour couvrir les engagements de prévoyance s'élève à 4.27 %, alors que celui visé pour constituer une réserve pour fluctuation des valeurs sur huit ans - fixé à 6.26 % - sera difficilement atteignable en 2008. En raison de la chute des marchés boursiers, les rendements obtenus en 2007 - 2.99 % - sont inférieurs au taux technique de 4 %. Toutefois, selon Swisscanto, malgré un rendement insuffisant pour couvrir les intérêts sur les capitaux de prévoyance, le gain pour 2007 se situe à quelque Fr. 716'000.-, dû à l'évolution positives des assurés actifs, à la cotisation d'assainissement et à l'adaptation unique de la provision pour fluctuation des risques. Mme Collarin indique que l'augmentation des cotisations de l'employeur et des employés, diminuée de moitié en janvier 2007, a permis de consolider un résultat de Fr. 300'000.-. De plus, vu la situation boursière en 2008, le Comité du FRED a décidé, sur conseil de Swisscanto, de maintenir la cotisation extraordinaire de 1.25 %.

Parmi les activités du FRED, Mme Collarin indique qu'un immeuble de 18 appartements, dont la construction a débuté en 2007, a été inauguré en octobre dernier. Le Comité du FRED a également adapté le règlement ad hoc aux nouvelles dispositions de la 1^{ère} révision de la LPP, de même que le règlement relatif à la liquidation partielle et celui concernant la constitution des provisions. De plus, dans le cadre du règlement de placement, les pourcentages de sommes à placer en obligations et actions suisses et étrangères et dans l'immobilier, entre autres, ont été déterminés. Avec rigueur, l'argent est réparti dans diverses formes de placement. Pour 2008, selon une information de la Banque Cantonale du Jura, les performances ne sont pas très bonnes. Mme Collarin souligne que ces performances sont suivies de près par le caissier du FRED, M. Jean Froidevaux.

Finalement, Mme Collarin invite le Législatif à accepter les comptes 2007 du FRED.

M. Jean-François Rossel, PS, au vu de la situation actuelle du marché boursier très préoccupante, est d'avis que les résultats de 2008 seront moins bons. S'agissant du rendement minimum de 4.27 %, il lui semble qu'il n'a pas été atteint en 2007. En effet, il s'élève à 2.99 % et a augmenté grâce à d'autres opérations. M. Rossel souhaite une confirmation de ses propos et indique que son groupe acceptera les comptes 2007 du FRED.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est d'avis que la situation du FRED pourrait sembler bonne à fin décembre, malgré la situation des marchés boursiers qui pèjorent les caisses. Toutefois, la dégradation survenue récemment influencera encore plus les comptes. De plus, il considère le taux de 6.26 % comme étant quelque peu utopique. Pour sa part, prélever une cotisation extraordinaire à affecter à une réserve pour fluctuations de valeur lorsque les bourses chutent lui semble paradoxal, estimant qu'une telle réserve doit être alimentée lorsque les marchés flambent.

Par ailleurs, M. Nicoulin souhaite connaître la situation actuelle du FRED, vu la baisse des marchés, tout en soulignant que le Comité du FRED opte également pour d'autres sources de placement moins soumises aux fluctuations boursières. D'autre part, M. Nicoulin relève d'une part la baisse de liquidités de quelque 4 millions de francs entre les bilans 2006 et 2007, d'autre part l'augmentation des titres passant de 17 à 21 millions de francs. Il souhaite des explications quant à ce choix, alors qu'aujourd'hui les conseils tendent plutôt à ne pas trop investir dans des titres dont la volatilité est très forte. En dernier lieu, il indique que son groupe acceptera les comptes 2007 du FRED.

M. Anselme Voirol, id, acceptera lui aussi ces comptes. Toutefois, il relève dans le message que les actions passent de 19 à 25.2 % et les immeubles de 28 à 30.6 %. Comme ces derniers peuvent générer un rendement de 4.5 % et que le rendement minimal à réaliser est de 4.27 %, M. Voirol est favorable à investir plutôt dans ce domaine, qui procure du travail aux artisans et favorise le développement économique régional. La bourse coûte cher aux assurés du FRED, puisque la cotisation extraordinaire est maintenue. Aussi, il estime opportun de mener une étude pour déterminer une meilleure justesse des placements garantissant la pérennité du FRED.

Mme Françoise Collarin indique que le taux minimal de 4.27 % est un objectif imposé à respecter, tout comme le taux de 6.26 % pour constituer une réserve pour fluctuation des valeurs sur huit ans. Ils servent à garantir les rentes année après année. Actuellement, le FRED compte moins de rentiers que prévu, ce qui améliore les résultats.

S'agissant des liquidités et des immeubles, Mme Collarin confirme qu'un certain pourcentage était bloqué dans l'immobilier, qui était trop élevé selon le règlement de placement. Mme Collarin rappelle que le FRED dispose d'un grand nombre d'immeubles. Vu les rendements obtenus, le FRED tente de maintenir ce genre d'investissements. Quant aux liquidités, Mme Collarin informe que les banques porteuses de portefeuilles du FRED ont été contactées pour connaître l'évolution de la bourse. Ces dernières pensaient que la situation resterait stable jusqu'à fin 2008. Malgré cela, le FRED a agi avec prudence dès 2007 déjà, pour diversifier les placements et prendre le moins de risques possibles. Mme Collarin se rallie à la position de M. Voirol concernant les investissements dans l'immobilier, limitant ainsi les risques et offrant du travail aux entreprises.

Quant à la situation actuelle du FRED, les chiffres peuvent difficilement être calculés. Des renseignements plus précis pourront peut-être être fournis lors de la discussion sur le budget.

DECISION : les comptes 2007 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **CRÉDIT DE FR. 168'000.- PERMETTANT LE FINANCEMENT DES ÉTUDES NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DES COÛTS DE RÉALISATION DES MESURES DÉFINITIVES AU TITRE DE LA CARTE DES DANGERS DES CRUES DE LA SORNE DANS LES SECTEURS "CENTRE GARE" ET "MORÉPONT"**

M. André Parrat indique qu'une attention particulière a été accordée, dès l'acceptation de la carte des dangers crues de la Sorne par l'Exécutif, à la réalisation de l'ensemble des mesures préconisées, en sécurisant le cours d'eau et en développant la qualité environnementale. Au printemps 2008, au cours de différentes réunions du comité technique et de pilotage, il est apparu que le chiffrage de ces mesures était trop large (25 à 30 % sur un crédit de quelque 12 millions) pour consulter le peuple. De ce fait, parallèlement à la réalisation des mesures découlant de la carte des dangers précitée, le Conseil communal a fixé une seconde priorité consistant en la maîtrise des coûts découlant de cette carte, permettant de chiffrer à 10 % près les mesures à réaliser. Des études complémentaires sont donc nécessaires, raison pour laquelle le Conseil communal soumet le présent crédit.

Par ailleurs, M. Parrat indique que l'Exécutif souhaite étudier plus à fond le financement des mesures prévues dans le quartier de Morépoint amont, c'est-à-dire le secteur de l'arrière-digue récemment construite, découlant du crédit de Fr. 600'000.- accepté en avril 2008 par le Législatif. M. Parrat rappelle que cette construction sera démontée dans moins de cinq ans pour laisser place à des mesures définitives permettant de sécuriser et

améliorer la qualité environnementale de ce secteur. D'autres mesures étaient prévues, notamment dans le secteur En Dozière, où une arrière-digue était envisagée, de même que l'élagage et l'abattage d'arbres. M. Parrat souligne le souhait de l'Exécutif que ces mesures soient accompagnées par des démarches participatives très larges, pour lesquelles un groupe de concertation a été mis sur pied, réunissant des associations et les habitants.

M. Parrat rapporte que toutes les commissions communales ont accepté cet objet. Il souligne l'importance des travaux en génie civil notamment, à réaliser au Centre gare. En effet, le lit de la Sorne devra certainement être creusé, compte tenu des bâtiments longeant le canal et des conditions de sécurité maximale à assurer.

Mme Sabine Jaquet, PS, indique que ce crédit est nécessaire pour évaluer les coûts de réalisation des mesures liées à la carte des dangers, permettant de présenter un crédit global. Vu la somme de 12 millions de francs d'ores et déjà articulée, Mme Jaquet recommande l'acceptation de ce crédit d'étude, de même que celui figurant au point suivant de l'ordre du jour relatif au financement de l'arrière-digue définitive dans le secteur En Dozière.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souhaite une modification du message et de l'arrêté ad hoc, étant donné que la Commission de l'urbanisme et de l'environnement et celle des travaux publics ont siégé sans avoir le quorum. Leur préavis n'a de ce fait aucune valeur. Quant au financement, M. Schaller souhaite savoir si la subvention de quelque Fr. 180'000.- due par le Canton et la Confédération pour les prestations effectuées entre 2003 et 2007 a été versée, comme indiqué dans le crédit d'avril 2008. Par ailleurs, M. Schaller s'interroge sur les délais de réalisation des études, en se demandant si le fonds des digues, prévu pour financer cette étude de même que l'objet suivant, sera suffisamment alimenté, tenant compte des dépenses courantes pour les digues s'élevant à Fr. 220'000.- environ, laissant un solde de Fr. 180'000.-. En dernier lieu, M. Schaller se demande si des subventions cantonale et fédérale sont perçues pour ces objets.

M. Pierre Chételat, PLR, accueille favorablement ce crédit dans le but de chiffrer précisément le coût des mesures futures. Toutefois, le groupe PLR regrette que l'Exécutif n'ait pas choisi un bureau de géomètres delémontain, sans mettre en doute les compétences du mandataire retenu. Par ailleurs, M. Chételat relève un manque de systématique dans ce dossier, en raison de la problématique de la Birse que le Canton doit résoudre, notamment s'agissant de la confluence Sorne-Birse au Colliard. Aussi, il invite le Conseil communal à insister auprès de l'Etat pour que ce dernier prenne ses responsabilités. Finalement, M. Chételat aurait souhaité connaître l'avis des diverses associations concernées.

M. André Parrat informe que l'une des associations a récemment transmis sa position, dont il n'a pas encore pu prendre connaissance. Le cas échéant, il en fera part à qui de droit. Quant à la confluence Sorne-Birse et des démarches en amont de la Sorne hors du territoire communal, M. Parrat indique que cette problématique récurrente a été rappelée à maintes reprises au Canton. Toutefois, M. Parrat souligne qu'en dépit des autres mesures que les communes en amont de Delémont prendront, la Ville doit absolument agir pour se préserver de manière appropriée.

S'agissant de la nomination du conseiller technique de la **carte des dangers**, M. Parrat précise que les travaux ont été menés en collaboration avec les instances cantonales et communales et que les procédures ont été respectées dans le choix du spécialiste. A ce jour, M. Parrat se déclare extrêmement satisfait du travail réalisé par M. Bernard Studer, du bureau Eschmann à Courrendlin, d'autant que Delémont se situe au centre de l'agglomération. S'agissant de l'aspect financier du dossier, M. Parrat indique faire confiance aux spécialistes communaux des finances, dont les propos ont été vérifiés par le comité technique et de pilotage politique, entre autres. De plus, M. Parrat précise que des subventions sont attendues et que les associations sont largement consultées.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, rappelle son souhait de modifier le message et l'arrêté, vu que deux des commissions n'avaient pas le quorum.

Mme la Présidente confirme que l'arrêté sera modifié en ce sens mais pas le message.

DECISION : le crédit de Fr. 168'000.- permettant le financement des études nécessaires à l'évaluation des coûts de réalisation des mesures définitives au titre de la carte des dangers des crues de la Sorne dans les secteurs "Centre gare" et "Morépont" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **CRÉDIT DE FR. 140'000.- PERMETTANT DE COMPLÉTER LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ARRIÈRE-DIGUE DÉFINITIVE DANS LE SECTEUR "EN DOZIÈRE"**

M. André Parrat rappelle que la construction d'une arrière-digue provisoire En Dozière, s'élevant à Fr. 180'000.-, était incluse dans le crédit de Fr. 600'000.- voté en avril 2008. Par le biais de ce crédit, le Conseil communal propose d'adjoindre une somme complémentaire de Fr. 140'000.- pour construire une arrière-digue définitive à cet endroit, vu la décision du Canton d'ériger une halle de formation des métiers du bois, qui devrait entrer en fonction dès la rentrée scolaire 2009. De plus, la concrétisation quasi certaine d'autres projets en cours, notamment la réalisation d'une centrale hydraulique et l'assainissement d'une prise d'eau pour Alcosuisse, incitent l'Exécutif à réaliser une construction définitive. Dans le détail, M. Parrat indique que l'arrière-digue suivra la piste cyclable qui sera réhaussée jusqu'à la halle de formation des métiers du bois, dont les fondations agiront comme arrière-digue. Une large concertation a également été menée et la Commission nature et paysage a préavisé négativement cet objet. S'agissant des associations, deux d'entre elles souhaitent des précisions quant à la zone située à l'ouest de l'arrière-digue, qui sera inondée en cas de crues. Ces questions seront traitées par le comité technique et de pilotage politique de la carte des dangers.

Finalement, M. Parrat répète qu'un bâtiment sera construit par le Canton sur le terrain situé entre le Centre professionnel et l'arrière-digue définitive. La compensation écologique sera discutée avec l'Etat. M. Parrat invite donc le Conseil de Ville à accepter cet objet, dans le but de pouvoir commencer les travaux durant le 1^{er} trimestre 2009.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souhaite, pour ce point également, une modification de l'arrêté en raison des commissions ayant siégé sans avoir le quorum. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles certains membres étaient absents.

M. André Parrat indique que les commissions ont été convoquées dans les délais. Il rappelle que l'annonce de la construction d'une halle des métiers du bois a contraint la Commune à envisager un aménagement définitif, contrairement au programme initial. Quant à la Commission nature et paysage, elle s'est opposée au crédit en raison d'un manque de vision globale dans cette construction. En tant que porteur du dossier, M. Parrat rapporte son souci de réaliser des aménagements sécurisant et développant le plan environnemental.

DECISION : le crédit de Fr. 140'000.- permettant de compléter le financement de l'aménagement d'une arrière-digue définitive dans le secteur "En Dozière" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉPASSEMENT DU CRÉDIT DES PRÉS-ROSES DE FR. 41'220.-**

M. André Parrat annonce en préambule le préavis favorable de la Commission des finances, par six voix contre une. Rappelant les diverses étapes de la construction des Prés-Roses, M. Parrat souligne que cet aménagement a été confié à deux commissions distinctes, pour les terrains et les vestiaires, ce qui a compliqué la vision d'ensemble, bien que chaque commission ait agi correctement.

S'agissant des terrains D1 et ZE, M. Parrat indique que leur système de drainage n'est pas approprié. Des recherches ont prouvé que des fentes de drainage empêchaient l'absorption de l'eau, raison pour laquelle une expertise a été réalisée. Elle a révélé qu'un système de drainage plus performant sur ces deux terrains s'imposait. Les coûts inhérents à ces travaux sont assumés à parts égales par la Municipalité et l'entreprise Real Sport, reconnue pour ce qui concerne la création d'une centaine de terrains de sport en Suisse romande. Real Sport se verra également confier l'entretien de cette nouvelle zone de

drainage afin d'assurer un entretien parfait durant les deux premières années. En contrepartie, la garantie de Real Sport courra jusqu'en 2011.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, regrette ce dépassement de crédit, même s'il représente moins de 2 % du crédit initial. De plus, il souhaite connaître la raison pour laquelle Real Sport, reconnue fautive dans cette affaire, ne prend pas en charge la totalité des frais d'expertise et d'avocat. D'autre part, des charges d'exploitation ont été, selon lui, introduites dans ce crédit, ce qui n'est pas correct à son avis.

M. Sébastien Lapaire, PS, se réjouit de constater que les travaux touchent à leur fin aux Prés-Roses, en soulignant la qualité des terrains, qui a engendré une prise de conscience collective des utilisateurs pour répartir des charges sur toutes les surfaces jouables, également en dehors des terrains. M. Lapaire rappelle que des terrains n'ont pu être utilisés durant plusieurs mois, ce qui a provoqué la suroccupation d'autres zones et suscité le risque de perdre ces installations. M. Lapaire informe que son groupe acceptera ce crédit, dont le coût pourra, selon lui, être rattrapé dans le budget d'entretien 2008.

M. Philippe Rottet, UDC, souligne que ce dépassement de crédit est minime, considérant l'investissement global aux Prés-Roses, dépassant trois millions de francs. Il salue la qualité du travail de la Municipalité dans ce dossier, rappelant au passage que la rénovation de la Halle du Château a fait l'objet de deux dépassements de crédit, refusés par le peuple.

M. André Parrat souligne qu'à l'inverse de l'objet en question, d'autres crédits accusent des soldes positifs et qu'une attention particulière est réservée à cet aspect. Il regrette que les adeptes du football aient été privés des installations durant quelques mois et a également une pensée pour les patineurs. Toutefois, contrairement aux propos de M. Lapaire, M. Parrat indique qu'aucune économie ne pourra être faite sur les budgets d'entretien. En effet, en dépit de l'excellente qualité du travail de la Voirie, l'entretien de l'installation durant ses premières années de fonctionnement nécessite un engagement spécialisé. Par ailleurs, la Voirie ne dispose pas des machines spécifiques à cette tâche. D'autre part, M. Parrat souligne que la piste finlandaise nécessite également une rénovation. Pour des raisons financières, cette rénovation a lieu tous les cinq ans, ce qui n'est malheureusement pas suffisant. La prochaine aura lieu au plus tard au printemps prochain.

Quant aux frais d'expertise, M. Parrat admet que la Municipalité aurait pu s'engager dans une procédure. Elle aurait toutefois été certainement plus onéreuse que la solution retenue, comme indiqué par l'avocat-conseil de la ville.

DECISION : le **dépassement du crédit des Prés-Roses de Fr. 41'220.- est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

11. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/08 - "PLACE DE LA GARE : ÉTAT DES LIEUX"**, PDC-JDC, **M. ANDRÉ ACKERMANN**

M. André Ackermann, PDC-JDC, rappelle que cet été, en raison des travaux de réfection de la ligne CFF entre Delémont et Boncourt, le transport de voyageurs a été assuré par des bus. Toutefois, contrairement aux autres localités, Delémont a refusé que le chargement des voyageurs intervienne en face du sous-voie de la gare. Les usagers, souvent des personnes âgées, handicapées ou transportant des bagages, ont dû se rendre jusqu'à la rue des Texérans, au risque de manquer leur correspondance. Paradoxalement, le problème du stationnement de voitures devant la gare perdure. Selon M. Ackermann, cette autorisation a été refusée par l'Exécutif en raison de la fragilité des dalles de béton placées le long de la place de la gare.

M. Ackermann relève que des défauts relatifs au revêtement de la place de la Gare ont été constatés à plusieurs reprises et que divers éléments ont été remplacés. Parallèlement, des travaux conséquents ont été réalisés l'été dernier devant la place de stationnement des cars postaux et plusieurs réflecteurs installés dans le sol sont cassés.

De plus, M. Ackermann souligne que le concept d'agglomération engendrera une évolution importante du trafic des bus dans ce secteur et que le stationnement de camions de livraison sur ces dalles se produit souvent, afin de ne pas paralyser la circulation. Cette

situation lui semble contraire aux caractéristiques d'une ville moderne axée sur les transports publics. M. Ackermann demande donc au Conseil communal s'il a connaissance de cette évolution et si une analyse a été menée. Il s'interroge également sur les matériaux choisis et leur adéquation avec une voie aussi fréquentée. De plus, M. Ackermann souhaite connaître les défauts constatés ainsi que les délais de garantie des matériaux. Le cas échéant, des travaux de rénovation pourront-ils être exécutés dans ces délais ? En dernier lieu, M. Ackermann souhaite connaître les mesures que l'Exécutif entend prendre pour aménager la place de la Gare afin d'assurer une circulation sans encombre des transports publics.

M. André Parrat admet les défauts présents sur cette voie. Il relève toutefois que d'autres échos sont extrêmement positifs quant à l'aménagement à la place de la Gare. Répondant aux questions de M. Ackermann, M. Parrat indique que le Conseil communal a connaissance de ces problèmes depuis août 2006. Du reste, le mandataire a également fourni un rapport détaillé à ce sujet. M. Parrat informe que le choix des matériaux résulte d'un concours et des visites dans d'autres localités, à Lyss notamment. Une garantie a d'ailleurs été fournie pour les pavés en béton.

Quant aux défauts constatés, M. Parrat relève que les traversées en pavés béton, servant à modérer le trafic, ne résistent pas aux passages répétés de véhicules lourds, malgré la garantie du fournisseur. D'autre part, les bordures en béton ont un problème de stabilité dû au passage des camions sur les angles.

M. Parrat indique qu'immédiatement après la constatation des défauts, la Municipalité a fait valoir les garanties sur les travaux auprès des fournisseurs et des entreprises. La remise en conformité a été réalisée à charge des fournisseurs et des entreprises. Pour remédier à ce problème, la Municipalité a fait réaliser en 2007 des traversées en béton coulé sur place et aucun défaut n'a été constaté à ce jour. Durant le premier semestre 2008, des éléments ont été coulés devant l'emplacement réservé aux cars postaux, ceci à la charge des entreprises et avec un résultat satisfaisant. M. Parrat indique que le problème des bordures en béton côté sud de la route doit encore être résolu. Certaines ont été remplacées et une attention particulière est accordée à leur évolution.

M. André Ackermann, PDC-JDC, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. André Ackermann, PDC-JDC, se dit partiellement satisfait étant donné que le récent réaménagement de la place de la Gare ne donne pas entière satisfaction. Les infrastructures ne sont pas adaptées aux véhicules lourds et aucun développement n'est prévu à moyen terme. Selon lui, la voie est actuellement saturée et tout aménagement supplémentaire occasionnera des frais. Il estime que le contribuable est en droit d'attendre autre chose, vu l'investissement consenti.

A titre personnel, M. Ackermann est d'avis que l'esthétique a été privilégiée dans ce secteur, au détriment de l'aspect pratique. Il regrette que les gens de terrain, qui vivent les problèmes au quotidien, ne soient pas plus écoutés. S'agissant de la navette, M. Ackermann a toujours soutenu qu'elle devait stationner en face des cars postaux, afin d'éviter toute manœuvre pour attendre les trains arrivant à '20 et assurer la correspondance de '40. Par ailleurs, M. Ackermann déplore la place perdue devant la boucherie chevaline, estimant que les arbres auraient dû être plantés plus près des bâtiments afin de libérer un emplacement pour le chargement et le déchargement rapide des bus qui poursuivront leur parcours selon le concept de l'agglomération.

De plus, pour éviter des allers-retours de cars vides au garage, qui sera tantôt déplacé à Develier, M. Ackermann est d'avis que des places de parc pour les bus en attente doivent être créées. Il met en évidence la bonne disposition de la gare routière, qui autorise le stationnement de neuf bus, tous indépendants et pouvant entrer et repartir dans les deux sens, avec les indicateurs de lignes en face des voyageurs arrivant de la gare. Par contre, la gare des bus de tourisme est mal indiquée, selon M. Ackermann, et difficile d'accès, imposant des marches arrière dangereuses. En dernier lieu, M. Ackermann souhaite que pour des cas spécifiques, les bus puissent impérativement charger les voyageurs en face des escaliers du sous-voie.

M. Philippe Rottet, UDC, estime que lors de la réfection de la place de la Gare, une plus grande importance aurait dû être accordée à la qualité. Il espère que la Municipalité procédera à un réaménagement, étant d'avis que les bus devraient être stationnés à proximité immédiate de la gare. La mauvaise qualité du revêtement n'est pas une excuse, à son sens.

M. André Parrat transmettra les commentaires ressortant de cette discussion à la Délégation à la circulation. Toutefois, il s'étonne des propos de M. Ackermann s'agissant des options prises. Bien que n'ayant pas fait partie des commissions mises en place pour cet aménagement, M. Parrat relève la qualité de leur travail. Quant à la perfectibilité des lieux, M. Parrat estime que la qualité a fait partie des préoccupations, même si des défauts existent. Finalement, il est d'avis que les remarques formulées par M. Ackermann rejoignent certaines caractéristiques du projet de l'agglomération delémontaine.

12. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/08 - "LA SALLE SAINT-GEORGES POUR LE SPECTACLE : TOUT DE SUITE !", CS•POP, M. JEAN PARRAT**

Mme Patricia Cattin indique qu'à la suite du refus du peuple d'augmenter la quotité d'impôt, le Conseil communal étudie l'amélioration de Saint-Georges, pour un montant d'environ un million de francs, tout en respectant le projet initial. Ainsi, les deux murs situés à gauche et à droite de la scène seraient démontés, laissant la place à une scène de 10 m sur 10 m. Des gradins provisoires seraient installés, offrant quelque 200 places assises. Du point de vue technique, la salle serait équipée d'une sonorisation et d'un éclairage plus performants. Les installations techniques de la scène seraient mises aux normes, pour un coût de Fr. 300'000.-. Toutefois, Mme Cattin indique que cet investissement doit encore être intégré dans la planification financière 2009-2012, rien n'y étant prévu pour l'instant.

En outre, Mme Cattin précise qu'aucune autre rénovation ne sera effectuée dans la salle, ni dans les sanitaires, ni dans les loges, dont l'état est déplorable. Le bâtiment nécessitera également une rénovation qui devra aussi être intégrée dans cette planification, pour un montant de Fr. 450'000.-. En dernier lieu, Mme Cattin insiste sur le fait qu'après cette rénovation, la salle Saint-Georges ne sera toujours pas une salle de spectacle et que tout devra être refait lorsqu'une rénovation globale sera décidée.

M. Jean Parrat, CS•POP, indique qu'il était favorable à la hausse de la quotité afin de financer, entre autres, la rénovation de la salle Saint-Georges. Respectant la décision populaire, il se réjouit de la proposition de l'Exécutif, qui reprend les suggestions figurant dans son postulat, notamment l'amélioration des installations d'éclairage et les gradins. A son avis, le bâtiment nécessite également une rénovation, par exemple au niveau de la toiture. Il déplore que la Municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour ces travaux étant donné que la droite représentée au Conseil de Ville et la majorité du peuple a refusé le mode de financement préconisé par le Conseil communal.

Par ailleurs, M. Parrat souligne que le CREA, projet utilisé pour contrer la rénovation de la salle Saint-Georges, n'est pas une salle de spectacle. Il doute également que le Gouvernement bernois accepte d'investir dans le Jura, estimant d'autre part que ce centre doit être construit dans le Jura sud. En dernier lieu, il rappelle que tous les partis politiques ont soutenu ce postulat et il espère que les divers travaux seront réalisés dans cette salle.

Mme Patricia Cattin répète qu'aucune amélioration ne sera apportée aux loges et elle invite l'assemblée à visiter ces locaux, afin de se rendre compte de leur état. Par ailleurs, l'investissement décrit plus haut n'est pas encore inclus dans la planification financière. A ce sujet, elle invite chacune et chacun à chercher des solutions.

D'autre part, Mme Cattin souligne que le CREA sera un lieu accueillant des acteurs en création, qui occuperont les lieux avant de donner des représentations. En aucun cas, le CREA ne pourra accueillir les quelque 100 spectacles se déroulant à Delémont.

13. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/08 - "DES TRANSPORTS PUBLICS AU CRAS-DES-FOURCHES LE SAMEDI", PDC-JDC, M. ANDRÉ ACKERMANN**

Mme Renée Sorg informe que le projet de nouvelle boucle Cras-des-Fourches - Gare - sud des voies, prévu dans le projet de l'agglomération, n'a pas été retenu pour l'instant par

l'Office fédéral des transports. Toutefois, dans le cadre du projet d'agglomération toujours, une amélioration substantielle de la desserte du sud des voies et de la Communance aura lieu dès le prochain changement d'horaire, tout en tirant parti des lignes régionales. Ainsi, le sud des voies sera desservi par les lignes de Moutier, Rebeuvelier et Courrendlin, alors que la Communance le sera par les lignes de Châtillon, Rossemaison, du Val Terbi et de Courrendlin. De plus, toutes ces lignes passeront par la Gare, soit à l'aller soit au retour.

Revenant sur le postulat, Mme Sorg informe que la Municipalité, sous réserve de l'acceptation du budget 2009, mettra en place une ligne de transports publics au Cras-des-Fourches le samedi, de 9 à 17 heures. Ainsi, l'une des trois courses de la navette sera affectée à ce secteur, aux heures pleines. Une information parviendra aux habitants concernés. Mme Sorg précise que le choix de la course a été retenu selon un comptage et des priorités de desserte des trains principaux. Par ailleurs, la desserte des quartiers de l'hôpital et du Domont, à raison de deux courses à l'heure, demeure encore confortable le samedi.

M. André Ackermann, PDC-JDC, se déclare très satisfait de cette démarche, sans charge supplémentaire pour la Municipalité, et il remercie le Conseil communal pour son engagement.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/08 - "CARTES JOURNALIERES COMMUNES", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est satisfait.

15. DIVERS

M. Didier Nicoulin, CS•POP, à la suite de la votation populaire du 26 octobre dernier, informe que son groupe demandera la convocation d'une séance extraordinaire du Législatif, afin de débattre de l'avenir des projets de la salle Saint-Georges, du Centre de la jeunesse et de la culture et de la patinoire. M. Nicoulin souligne que de nombreux citoyens étaient favorables aux projets mais pas à leur financement. De plus, les associations concernées mobilisées avaient de grandes attentes de cette votation et elles ne doivent pas être abandonnées, selon lui. Une action doit être entreprise rapidement, en réfléchissant à tous les scénarii possibles. Le point doit être fait sur l'ensemble des propositions et idées, parfois contradictoires, en associant les milieux concernés, et les orientations définies. Selon M. Nicoulin, cette démarche doit intervenir avant la fin de la présente législature. Un courrier en ce sens parvient prochainement au Bureau du Conseil de Ville.

Ont été déposées : 1 question écrite
4 motions

La séance est levée à 21 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancière communale :

Sylvianne Mertenat

Nadia Maggay